



ABPS PROJET D'ACTION 2020

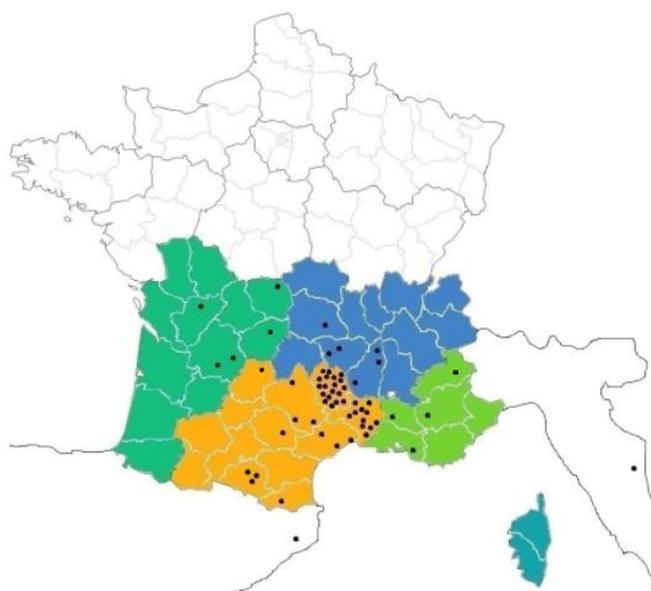
Structuration et développement de la filière

Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches

Premier réseau des professionnels français et européen de la pierre sèche

L'association « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches » (ABPS) représente les professionnels spécialisés en pierre sèche de la filière BTP. Elle travaille sur un ensemble d'actions qui vise le développement de la filière pierre sèche au niveau national et européen.

C'est un réseau dynamique et qualifié, regroupant des artisans et des ouvriers d'entreprises spécialisées, qui travaillent de façon quotidienne dans le marché de la pierre sèche. La Charte de Qualité ABPS renforce ce professionnalisme en exigeant de ses membres des compétences techniques élevées et de nombreux engagements liés à la filière, au marché et à la transmission de leur savoir-faire.



Localisation des membres professionnels en 2020

Créée en Cévennes en 2002 et devenue structure nationale en 2012, ABPS regroupe 60 membres professionnels venant de 19 départements et de 4 régions de France¹, ainsi qu'un membre en Espagne et un en Italie. C'est le réseau le plus important de bâtisseurs professionnels et qualifiés en France et en Europe. Un collège de membres « amis » existe également, regroupant chaque année environ 60 personnes ou structures souhaitant participer à certaines actions, ou souhaitant simplement soutenir l'association.

Pour ABPS, l'animation de la filière pierre sèche se structure autour de quatre axes : la formation et la qualification, les actions de recherche et de développement, la communication et enfin la vie associative et la mise en réseau de ses membres.

¹Occitanie Pyrénées-Méditerranée, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Provence-Alpes-Côte-D'azur.

Formation et qualification

L'Ecole professionnelle de la pierre sèche

ABPS gère l'Ecole professionnelle de la pierre sèche, centre de formation itinérant et spécialisé, basé à l'Espinassac à Ventalon en Cévennes (48160). C'est le seul centre de formation professionnelle, uniquement dédié aux techniques de construction en pierre sèche proposant des formations qualifiantes en Europe.

Des formations courtes d'initiation, d'approfondissement ou sur des techniques particulières ainsi que des formations plus longues et qualifiantes y sont dispensées. Des partenariats avec d'autres centres de formation permettent de proposer aux stagiaires, des modules techniques spécifiques (montage, validation et démontage d'échafaudages ...).

Depuis 2018, ABPS gère également le volet concernant la formation professionnelle française pour le programme transfrontalier « Pierre sèche dans la Grande Région » dans le cadre du financement européen INTERREG. Elle est sollicitée par d'autres pays (Andorre, Belgique, Italie, Chypre, Luxembourg...) pour accompagner la mise en place des formations professionnelles et de systèmes de qualification pour la pierre sèche.

L'association a également la charge au niveau national, en partenariat avec la Fédération Française du Bâtiment, de coordonner les épreuves des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) « Ouvrier professionnel en pierre sèche » et « Compagnon professionnel en pierre sèche ».

ABPS accompagne sur demande des centres souhaitant mettre en place la formation CQP « Ouvrier professionnel », par transfert d'expérience. Des épreuves sont également délocalisées depuis 2011 en partenariat avec les organismes et les territoires qui le souhaitent.

En début 2020, l'équipe permanente de l'association est constituée de six salariés qui gèrent l'ensemble des actions. Cinq de ces personnes se trouvent au siège ABPS à l'Espinassac en Cévennes (48160), la sixième travaille dans le Grand Est sur l'action « Pierre sèche dans la Grande Région ».

En plus du personnel permanent et des intervenants extérieurs, une vingtaine de formateurs spécialisés interviennent pour encadrer les différentes formations.

Filière et marché

Le réseau dynamique de professionnels qualifiés

ABPS travaille depuis 18 ans sur les leviers et les freins du marché de la pierre sèche : la qualification, l'accès à l'assurance et à la garantie décennale, l'approvisionnement en pierres, les règles professionnelles, la recherche... Ces actions sont liées au développement de la filière au niveau régional, national et international, dont l'équipe et les membres ABPS sont des acteurs passionnés et actifs. L'association travaille également avec divers partenaires pour promouvoir la mise en réseau d'artisans spécialisés en pierre sèche, en France et en Europe. 20 départements de France ont un délégué ABPS comme référent pour la filière.

Le marché s'ouvre grâce au travail concerté entre des partenaires professionnels, associatifs, institutionnels et syndicaux. La communication s'intensifie (articles dans les journaux, dans la presse spécialisée, émissions télévisées et radios, participation à divers salons et événements locaux, départementaux, régionaux et nationaux...). Les donneurs d'ordres commencent à inclure des exigences qualitatives dans leurs futurs marchés et les professionnels sont de plus en plus sollicités pour des chantiers privés et publics.

ABPS coordonne et anime des programmes de développements territoriaux, notamment entre 2016 et 2019 à travers les programmes LAUBAMAC : Consolider et développer les filières des lauziers et des bâtisseurs en pierre sèche du Massif central et en prévision sa suite, LAUBAPRO (2019-2021).

Démarche de qualité

Statuts juridiques et fiscaux, chartes et labels

✚ Créée officiellement le 25 juin 2002, ABPS est une association loi 1901, à but non lucratif. Le siège de l'association ABPS est, depuis 2015, à l'Espinassas, commune de Ventalon en Cévennes, en Lozère (48). Son numéro SIRET est 449 829 423 00044.

Le Code « Activité Principale Exercée » (APE) est celui de la « Formation continue d'adultes » (8559A). L'association est soumise à la « Convention collective nationale des organismes de formation du 10 juin 1988 ».

✚ ABPS est reconnue par la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) en tant qu'organisme de formation professionnelle continue depuis le 28 août 2006, enregistré sous le numéro 91480022648. Les personnes qui cotisent à un Opérateurs de compétences (OPCO) peuvent mobiliser leur fonds de formation pour le financement de leurs parcours.

✚ ABPS s'est vu attribuer le label Certif'Région par le Conseil régional Occitanie-Pyrénées-Méditerranée le 19 décembre 2018 pour la qualité de son offre de formation et pour son implication auprès des stagiaires de la formation professionnelle. ABPS avait déjà été labélisée « CERTIF'LR » en 2012 et 2015 par le Conseil régional Languedoc-Roussillon.

✚ ABPS est reconnue par la DIRECCTE comme étant exonérée de la TVA pour les prestations de formation depuis le 08/11/2007. Les autres actions sont soumises à la TVA depuis le 01/01/2019. Son numéro intracommunautaire est le FR31 449 829 423.

✚ Tous les membres professionnels ABPS ont signé la « Charte de Qualité ABPS ». Cette charte exige des compétences, et de nombreux engagements liés à la filière et au marché.

✚ Le nom « Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches » est une marque déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) depuis le 17 mars 2008, protégeant ainsi ses travaux intellectuels, son logo et son droit d'image. De même, L'Ecole professionnelle de la pierre sèche est une marque déposée par l'association ABPS à l'INPI depuis le 23 avril 2013.

✚ A la demande de la Fédération Française du Bâtiment, l'association ABPS a la charge d'organiser et de coordonner les épreuves CQP « Ouvrier professionnel en pierre sèche » et CQP « Compagnon professionnel en pierre sèche » sur l'ensemble du territoire français.

✚ ABPS a reçu de nombreuses autres reconnaissances pour son travail, par les CAPEBs, la Fondation de Patrimoine.... En 2014, sa directrice Cathie O'Neill a été nommée Chevalier de l'ordre national de Mérite pour son travail pour la filière pierre sèche.

SYNTHESE DES AXES DU PROJET ABPS 2020

1. Formation

- ✚ Poursuivre le programme de formation de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche :
 - Parcours individualisés vers l'épreuve CQP N2 pour des professionnels ou demandeurs d'emploi ;
 - Un accompagnement pour la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) ;
 - Une formation CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche » ;
 - Des formations « à la carte » permettant aux professionnels de se préparer pour passer le CQP N3 « Compagnon professionnel » en candidat libre ;
 - Des formations de niveaux différents pour des professionnels et pour le grand public
- ✚ Mettre en place les modules de formation expérimentaux pour les experts pierre sèche et prescripteurs
- ✚ Mettre en place les modules de formation dans le département du Tarn
- ✚ Poursuivre les actions de formation dans le cadre d'un projet INTERREG « Pierre sèche dans la Grande Région » : une formation qualifiante CQP Ouvrier professionnel en pierre sèche
- ✚ Poursuivre l'action de formation et assistance technique pour l'association FAIRE sur le site d'Alès
- ✚ Mettre en place un partenariat avec l'Ecole d'Avignon pour les formations calades et murs en pierre sèche
- ✚ Créer de nouveaux modules et outils pédagogiques en fonction des besoins et des innovations

2. Filière

- ✚ Coordonner le programme LAUBAPRO
- ✚ Participer au programme national de recherche scientifique DOLMEN
- ✚ Mettre en place le suivi du retour d'expériences des chantiers de référence
- ✚ Promouvoir et diffuser les Règles professionnelles pour la pierre sèche
- ✚ Poursuivre la mise en place d'un cadre de la garantie décennale généralisé pour la pierre sèche
- ✚ Contribuer au travail national sur la problématique de l'approvisionnement en pierre
- ✚ Réaliser des diagnostics de restauration de sites à caractère patrimonial
- ✚ Conduire les évaluations du CQP pierre sèche au niveau national
- ✚ Développer une qualification CQP Niveau 1 « Ouvrier d'exécution en pierre sèche »
- ✚ Contribuer à l'animation et au développement de la filière « pierre sèche » au niveau national
- ✚ Poursuivre et développer le partenariat européen
- ✚ Apporter des conseils techniques aux donneurs d'ordres et porteurs de projets (CCTP...)
- ✚ Accompagner les jeunes artisans, les collectifs professionnels

3. Communication

- ✚ Créer un livret d'initiation ABPS et participer au cahier pierre sèche pour le PNR Haut-Languedoc.
- ✚ Diffuser les outils ABPS concernant la filière et la formation.
- ✚ Faire circuler l'exposition itinérante sur la filière.
- ✚ Proposer des animations scolaires et des sensibilisations sur le site de l'Espinassac et ailleurs.
- ✚ Alimenter en permanence le site web ABPS avec des informations et des exemples de chantier.
- ✚ Mettre en place une page Facebook et Instagram pour ABPS et la filière pierre sèche.
- ✚ Participer à des conférences et débats, démonstrations et diverses manifestations.
- ✚ Accueillir et accompagner des journalistes sur le terrain, donner des interviews pour la presse et pour des émissions radios et télévisées.

4. Réseau

- ✚ Coordonner et animer les commissions thématiques.
- ✚ Structurer des délégations départementales.
- ✚ Organiser et animer des instances statutaires et décisionnelles.
- ✚ Organiser des rencontres associatives.
- ✚ Promouvoir des chantiers collectifs.

1. Formation

Poursuivre le programme de formation de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche

- **Des parcours individualisés et des modules de préparation à l'épreuve CQP N2**

Des parcours individualisés et des modules de préparation pour l'épreuve CQP N2 seront proposés pour des personnes souhaitant se tester avant de passer l'examen en « candidat libre ». Des parcours jusqu'à 13 semaines auront lieu à partir d'avril, se terminant par une épreuve début juillet.

- **Un accompagnement pour la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE)**

Des modules de préparation à l'épreuve en juin et en novembre à l'Espinassas, destinés aux bâtisseurs expérimentés, prendront la forme d'un travail en atelier pendant 5 jours suivis éventuellement par l'épreuve. Ce dispositif de formation pourra faire partie d'un accompagnement à la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE).

- **Une formation CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche »**

Le niveau supérieur CQP N3 « Compagnon professionnel en pierre sèche » a été homologué par les CPNE BTP le 7 octobre 2014. L'association ABPS, qui a coordonné et porté cette démarche, met en place une cinquième formation pour 6 stagiaires en automne 2020, en partenariat avec la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du dispositif « Innov'Emploi Expérimentation ». Les stagiaires concernés doivent être des bâtisseurs ayant déjà le CQP N2 et être en situation de demandeurs d'emploi à l'entrée en formation. La nouvelle formation, de 546 heures au total, se déroulera en majorité à l'atelier de l'Espinassas, avec un stage en entreprise de 70h et une épreuve finale fin novembre/début décembre.

- **Des parcours de formation « à la carte » permettant aux professionnels de se préparer pour passer le CQP N3 « Compagnon professionnel » en candidat libre**

Pour des bâtisseurs confirmés en situation professionnelle, une série de sessions spécifiques sera proposée permettant aux stagiaires de se perfectionner et de se préparer pour passer l'épreuve N3 en candidat libre. Par exemple, pour le N3 des modules courts « *opus incertum* », « escaliers », « courbe », « encorbellement » et « descriptif et devis » vont être mis en place à partir de septembre 2020 à l'Espinassas.

- **Des formations courtes de niveaux de pratiques différents pour des publics divers en partenariat avec les collectivités et associations locales**

A travers l'analyse de l'ouvrage à construire ou à restaurer et aussi par la participation à la construction proprement dite, les stagiaires acquièrent les bases des techniques et sont ainsi sensibilisés aux apports environnementaux, écologiques et paysagers de la pierre sèche et aussi à la sauvegarde du patrimoine et aux moyens que cela nécessite pour sa mise en œuvre. Ces formations courtes, souvent d'une durée de 5 jours, peuvent être considérées pour certains comme des étapes (initiation, approfondissement) dans un processus de pré-qualification. Pour mener à bien ces actions, l'association travaille souvent sur des lieux de formation « témoins », c'est-à-dire des endroits où les ouvrages en pierre sèche peuvent être bien mis en valeur et servir d'exemples. Ce sont des endroits publics et visibles, et si possible des lieux de vie et d'échanges entre habitants et visiteurs. Ces sites appartiennent aux collectivités locales et/ou territoriales qui sont porteuses d'un projet de revalorisation du patrimoine, et favorables à la mise en place de formations.

Le site de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche à l'Espinassas en Lozère servira également pour les modules nécessitant un travail en atelier, dans le cadre d'un approfondissement et/ou d'un perfectionnement.

- **Les formations de niveaux de pratiques différents pour des professionnels**

La demande des professionnels s'accroît : de l'initiation à la construction d'un mur de soutènement, de l'approfondissement des techniques de construction en *opus incertum*, à la calade, etc... Les formations proposées au cours de l'année seront taillées sur mesure pour répondre au plus près des besoins. Des formations de 35h sont déjà prévues à Collias dans le Gard sur le mur de soutènement (avril) et sur la calade (mai), et à Chamborigaud (Gard) en avril sur le mur. D'autres modules dans d'autres lieux viendront compléter cette offre au cours de l'année.

- **Les formations pour les encadrants et salariés des structures d'insertion**

L'association FAIRE souhaite continuer la formation spécifique sur site de 15 jours sur site à Alès dans le Gard pour ses salariés et encadrants.

- **Les formations « tout public » en partenariat avec les collectivités et associations locales**

Trois formations d'initiation « tout public » d'une durée de 5 jours sont déjà prévues sur du schiste en Lozère : à l'Espinassac en mai et en septembre, suivi par une semaine d'approfondissement pour les stagiaires qui veulent continuer leur apprentissage de base en atelier, et à St Julien du Tournel en juillet. D'autres sessions pourront venir compléter ce programme.

✚ **Mettre en place les modules de formation expérimentaux pour les « experts » pierre sèche et les prescripteurs**

Dans le cadre du programme Laubamac, la commission « Formation et Qualification » a travaillé sur la création des modules techniques pour des bâtisseurs expérimentés, leur permettant d'acquérir une méthodologie pour la réalisation des diagnostics de site, ainsi que pour accompagner des bureaux d'études dans le montage de projet ou des experts d'assurance dans d'éventuels litiges concernant les murs en pierre sèche. Les premiers modules expérimentaux seront mis en place à partir de 2020.

Ces modules seront ouverts aux prescripteurs. Egalement, des formations spécifiques pour des prescripteurs seront également mises en place en 2020.

✚ **Poursuivre les actions de formation dans le cadre d'un projet INTERREG « Pierre sèche dans la Grande Région » : une formation qualifiante CQP Ouvrier professionnel en pierre sèche**

L'association ABPS a été sollicitée en 2017, suite au désistement du porteur du projet initial du volet « formation », par les partenaires d'un projet européen transfrontalier INTERREG, qui regroupe des acteurs de la région Grand Est de la France, de la Belgique et du Luxembourg. Le but pour ABPS est de transférer son expérience de la formation qualifiante et son expertise vers des professionnels et de centres de formation des pays partenaires. Egalement d'échanger avec ces partenaires pour apprendre à son tour de leur expérience et spécificité.

Une formation qualifiante CQP Ouvrier professionnel en pierre sèche destiné à 6 demandeurs d'emploi est programmée du 20 avril au 31 juillet, en partenariat avec la région Grand Est, le Parc naturel régional de Lorraine et le CFPPA de Courcelles-Chaussy.

Un module de formation technique sera également mis en place en 2020 pour des professionnels.

✚ **Créer des outils pédagogiques en fonction des besoins et des innovations**

Au fur et à mesure que les besoins se ressentent et que les actions se développent, il faudra créer de nouveaux programmes de formation et des outils pédagogiques innovants.

La directrice travaillera en ingénierie pédagogique et en étroite collaboration avec des artisans-formateurs et des intervenants divers pour développer des outils aux supports différents et adaptés (contenu, livret, diaporama, film...).

2. Filière

✚ **Coordonner l'élaboration du programme LAUBAPRO avec des partenaires interrégionaux.**

LAUBAPRO est un programme d'actions pour dynamiser et accompagner la structuration des filières professionnelles de la lauze, de la pierre sèche et de l'approvisionnement en matériaux locaux, en développant des complémentarités inter-filières sur le Massif central. Dix porteurs de projets travailleront de façon partenariale pour réaliser quinze actions. Le programme regroupe 6 des partenaires historiques de LAUBAMAC : ABPS, PNC, IMT Mines Alès, les PNR des Causses de Quercy, des Grands Causses et des Monts d'Ardèche et 4 nouveaux porteurs de projet: ALC (accompagnée par la CMA 48), PNR Aubrac, La Communauté des communes Comtal Lot et Truyère et le PNR Aubrac. ABPS coordonnera le programme et assurera la communication, la représentation et le lien avec d'autres filières (bois, agriculture, tourisme...)

✚ **Participer au programme national de recherche scientifique DOLMEN**

En 2019 ABPS a été invitée à rejoindre le projet national DOLMEN, piloté par un groupement scientifique (IFSSTAR, ENPC, RATP...).

Un projet national est un dispositif qui rassemble divers acteurs du génie civil (maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, industriels, entreprises, chercheurs) pour mener un programme de recherche dans un domaine précompétitif visant à aboutir à des livrables opérationnels. L'objectif du projet Dolmen (développement d'outils et de logiciels pour la maçonnerie existante et neuve) est d'améliorer les connaissances sur le comportement des constructions existantes en maçonnerie et de rétablir la technique dans le catalogue des techniques de construction contemporaines. Le projet est toujours dans sa phase de montage, avec un démarrage prévu pour en milieu d'année 2020.

✚ **Mettre en place le suivi du retour d'expériences des chantiers de référence.**

Un travail sur l'identification et l'analyse de 20 chantiers de référence pour ce retour d'expérience a été mené à partir de 2017 par ABPS dans le cadre du programme LAUBAMAC. Il s'agissait d'identifier des chantiers pierre sèche « accessoires au bâtiment », de faire l'analyse de leurs éventuelles pathologies et de pointer les difficultés possibles pour les entreprises à suivre les Règles professionnelles. Le diagnostic a été mené en analysant sur site chaque ouvrage en lien avec le maître d'ouvrage et le client donneur d'ordre/maître d'œuvre. Les résultats de ce diagnostic pourront faire évoluer les Règles professionnelles et permettront d'identifier de nouvelles recommandations pour l'entretien et d'éviter des problèmes éventuels. L'étude a été validée par la commission en décembre 2018. Le retour d'expérience cours jusqu'à 2028 en lien avec la Commission Prévention Produits de l'Agence Qualité Construction. Les premiers chantiers étudiés en 2017 vont être revisité en 2020.

✚ **Promouvoir et diffuser les Règles professionnelles pour la pierre sèche**

Les Règles professionnelles pour la technique de construction des murs en pierre sèche ont été reconnues en juillet 2016 par la Commission Prévention Produits (C2P) de l'Agence Qualité Construction (AQC) comme « techniques courantes » de la filière du Bâtiment et des travaux publics. Elles constituent un cadre de référence pour les constructeurs, les maîtres d'œuvre et les assureurs pour les ouvrages en pierre sèche « accessoires au bâtiment ». Elles renforcent la visibilité de ce mode constructif auprès des donneurs d'ordres et contribuent à ouvrir le marché.

La publication de cet ouvrage a été réalisée en coédition ABPS/l'Ecole nationale des travaux publics. La distribution est assurée par ABPS. Les bénéfices éventuels liés à la vente de cet ouvrage de référence seront employés pour cofinancer les actions de recherche visant à faire avancer les connaissances sur le comportement des ouvrages en pierre sèche.

✚ Poursuivre la mise en place d'un cadre de la garantie décennale généralisé pour les ouvrages en pierre sèche en partenariat avec les différentes compagnies d'assurance.

La garantie décennale est devenue impérative pour le développement de la filière pierre sèche depuis que la loi Pinel de 2015 exige le numéro de police de la garantie décennale sur tous les devis et toutes les factures des artisans. Le frein était le manque de connaissance des assureurs sur la technique de la pierre sèche, et le manque d'un cadre de référence adapté.

De 2014 et 2016, ABPS a travaillé avec des compagnies au niveau national pour définir un cadre technique des types d'ouvrages et le niveau de compétences nécessaire permettant d'accorder une garantie décennale à une entreprise. Validé par la direction des services techniques, ce cadre est désormais en application à la MAAF et à la SMA BTP. En parallèle, l'homologation des règles professionnelles par la C2P a permis de faire reconnaître la construction de murs en pierre sèche accessoires au bâtiment, comme « technique courante » par les assureurs, et donc identifiables et assurables par la garantie décennale.

En 2020, il faudra coordonner une approche collective avec d'autres compagnies nationales (Groupama, MMA...) pour les encourager à rejoindre cette démarche. Une autre étape est la négociation sur le tarif appliqué aux entreprises pour assurer les chantiers en pierre sèche.

✚ Participer au travail national sur la problématique de l'approvisionnement en pierre

La carrière est un maillon essentiel de la filière pierre sèche, et il est impératif de maintenir des exploitations artisanales qui permettent de fournir localement une pierre adaptée à ce système constructif. Le développement du marché de la pierre sèche procure un produit de vente supplémentaire aux carriers, mais il faut les sensibiliser sur les besoins spécifiques des bâtisseurs.

ABPS travaille, depuis sa création en 2002, avec des carriers de plusieurs départements français au sujet de l'approvisionnement en pierre locale et une commission « approvisionnement en pierre locale » a été créée en 2016. La question d'approvisionnement se poursuit au sein du plan d'action LAUBAPRO, car la pierre se trouve au centre des filières des bâtisseurs et des lauziers.

✚ Conduire les évaluations du CQP pierre sèche au niveau national

Une session d'évaluation CQP N2 sera proposée en juin/juillet, sur le site de l'Espinas, pour 10 à 12 candidats. Il s'agit de poursuivre la campagne de qualification nationale des entreprises et des salariés.

En fonction des demandes, des évaluations pourront être organisées dans d'autres zones géographiques françaises (Corse, Auvergne, Provence...). Tout comme en 2019, une session d'évaluation sera mise en place pour les stagiaires de la formation CQP « Ouvrier professionnel en pierre sèche » à Batipole (Aude) dans le cadre du Programme Régional de Qualification de la région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée.

✚ Développer une qualification CQP Niveau 1 Ouvrier d'exécution en pierre sèche.

Certains partenaires, notamment des centres de formation et des associations/entreprises d'insertion, ont fait la demande à ABPS de réfléchir sur la création d'un premier niveau de qualification, un CQP ouvrier d'exécution en pierre sèche. Ce niveau pourra encourager les personnes qui ont été initiées à la pierre sèche de continuer de développer les compétences pour aller vers la professionnalisation du métier.

✚ Poursuivre et développer le partenariat européen

Depuis de nombreuses années, l'association ABPS a tissé des liens avec des pays européens. La construction d'un réseau européen continue en 2020, notamment avec l'Italie ; ABPS travaille depuis 2011 avec des associations et des consultants italiens pour développer la filière. Aujourd'hui ABPS compte un membre professionnel dans chacun de ces pays. Pour la troisième fois en 2020, ABPS participera à Sassi in Non Solo, rencontre européen des bâtisseurs en pierre sèche organisé en Italie du Nord.

En 2019, ABPS a réalisé un accompagnement technique pour le ministère de la culture de la principauté d'Andorre et va poursuivre ce partenariat en 2020. Les représentants de Catalogne ont également visité. En 2020, ABPS souhaite place un projet de coopération européenne avec l'association des artisans de l'Isle de Majorque. 2020 marque le vingtième anniversaire de la visite fondatrice de l'association en Majorque.

✚ Contribuer au développement de la filière « pierre sèche » au niveau national

L'association ABPS accompagne des artisans, des collectivités territoriales et des associations dans différentes régions, permettant de renforcer le réseau national d'une façon dynamique et constructive.

Le but est de participer à la structuration du réseau existant, de renforcer la cohérence territoriale de la filière pierre sèche qui a une envergure régionale et nationale. ABPS s'est structuré avec des représentants nommés aux niveaux départemental ou régional. Ces délégués sont à la disposition des futurs partenaires de leur zone géographique, pour expliquer le rôle de l'association ABPS et pour élaborer des actions de formation, de communication et de développement de la filière. La directrice et les membres de l'association se déplacent régulièrement et interviennent à de nombreux niveaux (réunions interrégionales, colloques, tables rondes, conférences, salons...).

Réaliser des diagnostics de restauration de sites à caractère patrimonial

A la demande des collectivités, des donneurs d'ordres, des assureurs et/ou des associations, ABPS réalise des diagnostics de restauration de sites. C'est un travail technique qui demande le déplacement d'un artisan spécialisé, et la rédaction d'un dossier d'analyse et suivi des préconisations. A la suite du diagnostic, le demandeur reçoit les listes des personnes qualifiées par les CQPs « Ouvrier professionnel en pierre sèche » et « Compagnon professionnel en pierre sèche », lui permettant de rentrer directement en contact avec un professionnel qualifié susceptible de lui faire un devis.

Exemple : ABPS travaille avec un paysagiste-concepteur pour l'aménagement du Col de la Serreyrède (48).

Apporter des conseils techniques aux donneurs d'ordres et porteurs de projets

Il s'agit de conseiller et d'aider des collectivités, des donneurs d'ordres, des assureurs et leurs experts, et des particuliers, en leur expliquant le bien-fondé de la technique pierre sèche et les valeurs patrimoniales et environnementales qu'elle représente pour leur territoire. Ce travail est réalisé en permanence par l'équipe ABPS en lien avec les membres de l'association.

Diffuser la « Charte de Partenariat » pour définir la place de l'entreprise artisanale et la place des chantiers d'insertion au sein du marché de la pierre sèche

Des structures d'insertion pratiquent la pierre sèche avec des donneurs d'ordres publics de façon importante. En 2010, ABPS a réalisé un travail avec l'association FAIRE du Gard sur la notion de complémentarité des entreprises classiques et des entreprises d'insertion sur le territoire. Une « Charte de Partenariat » a été signée en 2014 pour définir les rôles et compétences de chacun, les types de chantiers qui peuvent être considérés comme « non-marchands » et inversement les chantiers qui au niveau de leur technicité exigent l'intervention d'un artisan spécialisé.

Ce travail a déjà été présenté aux services du Conseil départemental et/ou à des structures d'insertion de la Lozère, du Gard, de l'Ariège, du Vaucluse et du Tarn. Il présente un fort intérêt transférable et l'association ABPS continuera à communiquer dans ce sens en 2020.

Accompagner les jeunes artisans, les collectifs professionnels

La directrice ABPS se met à disposition des membres et du réseau pierre sèche concernant les informations relatives à la filière (assurance, règles professionnelles...) et au marché. Les tuteurs de chaque nouveau membre ABPS sont également actifs dans l'accompagnement des jeunes professionnels.

3. Communication

✚ Diffuser des outils de communication ABPS pour la filière et la formation

Il s'agit d'une « boîte à outils » permettant d'informer des donneurs d'ordres, des élus et toutes structures ou personnes concernées par les constructions en pierre sèche et le développement de la filière. Les délégués départementaux ABPS participeront à la diffusion de cet outil en 2020 dans les différents territoires du Massif central et ailleurs. Un dépliant de présentation de l'association ABPS et de la filière pierre sèche a également été imprimé pour une diffusion permanente vers le grand public.

✚ Diffuser les expositions sur la filière

Les panneaux d'exposition réalisés en 2019 montrent la profession et la filière de façon dynamique et actuelle, de la carrière jusqu'aux ouvrages exemplaires terminés. Des copies en roll-up et en bache servent de support de communication dans des nombreux salons et manifestations auxquels participent l'équipe et les membres de l'association ABPS.

L'exposition permanente à l'Espinas est ouverte au grand public, en visite libre. Une exposition d'art contemporain et d'ouvrages pierre sèche créés par le bâtisseur/artiste Dimitri Gutton aura lieu en été 2020 à la salle d'exposition.

✚ Proposer des animations scolaires et des sensibilisations sur le site de l'Espinas

Le site permanent de l'association à l'Espinas est un lieu idéal pour recevoir un public varié, des journées « portes ouvertes » aux visites plus techniques pour un public spécialisé et l'accueil des journalistes. Un autre public demandeur d'interventions spécifiques est le monde scolaire ; des élèves en primaire et des collégiens ou étudiants de troisième cycle (architectes, paysagistes...). L'accueil de ces différents groupes se fera tout au long de l'année, en fonction des demandes et avec un contenu adapté et évolutif.

✚ Alimenter en permanence le site web ABPS : www.pierreseche.fr

Le site web ABPS permet à l'association de diffuser des informations concernant les formations, les actions de recherche et de développement, le travail du réseau des professionnels... Il informe également sur l'évolution du marché et publie des études et des écrits réalisés par ABPS et ses partenaires. Une attention particulière est aujourd'hui apportée à la partie « ouvrages » et « chantiers » du volet « Marché », permettant de créer une vitrine du travail réalisé par les membres du réseau ABPS, pour stimuler le regard sur les ouvrages patrimoniaux ou contemporains et pour participer au développement du marché.

✚ Mettre en place une page Facebook et/ou Instagram pour ABPS et la filière pierre sèche.

Il est prévu en 2020 d'élargir les types de diffusion d'information concernant les actions ABPS pour le développement et la promotion de la filière pierre sèche, ainsi que sur l'offre de formation. Un page Facebook et/ou un compte Instagram pourront être mis en place pour qu'ABPS soit plus visible sur les réseaux sociaux.

✚ Participer à des conférences et des débats, des démonstrations...

ABPS assure l'animation de conférences ou débats sur le thème de la pierre sèche, à la demande des partenaires, des communes et associations qui le souhaitent. Les membres de l'association participeront également aux salons et événements de communication divers autour de la pierre sèche (salons, colloques, journées du patrimoine...). Par exemple, une conférence sur le développement de la filière pourra avoir lieu dans le Tarn.

✚ Accueillir et accompagner des journalistes et donner des interviews

L'association est sollicitée régulièrement par la presse locale, régionale, nationale et spécialisée, et par des journalistes des émissions de radio et de télévision. Les articles et programmes sur les techniques de construction et des chantiers en pierre sèche, ainsi que sur le développement de la filière permettent de toucher un large public et de faire parler de la pierre sèche et des actions en cours.

4. Réseau

Coordonner et animer les commissions thématiques

Trois commissions ABPS continueront à œuvrer en 2019 pour faire avancer des travaux de l'association en lien avec les membres :

« **Formation et Qualification** ».

« **Règles professionnelles et marché** ».

« **Communication** ».

Structurer des délégations départementales

L'évolution naturelle de l'association rejoint la volonté de ses membres de structurer des délégations pour représenter l'association ABPS au niveau départemental et /ou régional. Un travail collectif est en cours pour définir le rôle et les responsabilités de ces délégués. Aujourd'hui ABPS compte 19 délégués territoriaux qui peuvent intervenir dans 20 départements de France, plus l'Espagne et l'Italie.

Organiser et animer des instances statutaires et décisionnelles

L'association ABPS tient une Assemblée générale (en avril/mai) et deux réunions de Conseil d'Administration (en mars et en décembre). D'autres réunions peuvent s'ajouter à ces dates si nécessaire.

Le bureau ABPS est consulté régulièrement tout au long de l'année par la directrice sur les questions importantes et se réunit quand cela est nécessaire.

Organiser des rencontres associatives

Tout comme les années précédentes, des moments conviviaux et associatifs seront organisés en 2020 sur le site ABPS à l'Espinas, ou ailleurs, pour créer des opportunités d'échanges et de rencontres.

Les conjoints et enfants des membres ABPS sont invités à partager ces instants qui sont fort appréciés de tous.

Chantiers collectifs

Depuis la création de l'association, les membres ABPS ont appris à se rencontrer et à travailler ensemble sur leurs chantiers. Tous reconnaissent que la mise en commun des compétences de chacun in situ, ainsi que celle de leur matériel, permet à la fois un échange très formateur sur tous sur les plans techniques et pratiques, et apporte un meilleur rendement dans l'exécution de certains chantiers d'envergure. Chaque fois qu'une opportunité de ce type se présente, l'équipe administrative ABPS fait circuler l'information sur le réseau, permettant aux personnes disponibles de se positionner pour le chantier.

CALENDRIER PREVISIONNEL 2020

2020 : Mois	Actions ponctuelles	Actions transversales
Janvier	<ul style="list-style-type: none"> - Planning et financement 2020 - Rédaction des dossiers de financement - Recrutement coordinateur de formation - Coordination création programme LAUBAPRO 	Accompagnement des actions de l'Ecole professionnelle de la pierre sèche
Février	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination programme de formation - Recrutement agent de développement (LAUBAPRO) - Formation expertise, L'Espinass (48) 	Réunions techniques avec partenaires INTERREG, Grand Est
Mars	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des parcours qualifiant CQP N2 - Formation expertise, L'Espinass (48) 	Créer des nouveaux référentiels et supports pédagogiques
Avril	<ul style="list-style-type: none"> - Formation initiation soutènement (professionnels) Collias (30) - Mise en place des parcours qualifiants CQP N2 - Démarrage formation CQP Grand Est - Conseil d'administration ABPS 	Participation aux comités de pilotage : DOLMEN (Paris)
Mai	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage programme LAUBAPRO - Formation CQP Grand Est - Mise en place des parcours qualifiants CQP N2 - Formation initiation soutènement « tout public », Espinass (48) - Action de sensibilisation, maison dans le ciel à la ferme de Boisset - Formation calade « tout public », Collias (30) - Formation approfondissement, l'Espinass (48) - Assemblée générale ABPS 	Participation au réseau de la pierre sèche aux niveaux régional et national Poursuite des actions pour le développement de la filière et création de nouveaux partenariats
Juin	<ul style="list-style-type: none"> - Formation CQP Grand Est - Formation approfondissement, l'Espinass (48) - Formation préparation au CQP N2, l'Espinass (48) - Epreuve CQP N2 en candidat libre, l'Espinass (48) 	Travailler sur les supports de communication : dépliants, images, films, expositions...
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Formation « tout public », St Julien du Tourneil, (48) 	
Août	<ul style="list-style-type: none"> - Démarrage formation CQP N3 et modules individuels - Mise en place des parcours qualifiants CQP N2 	Animation du site web
Septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Formation CQP N3 et modules individuels - Mise en place des parcours qualifiants CQP N2 - Formation « tout public », Espinass (48) 	Accueil des journalistes, professionnels, étudiants et élus concernés par la filière
Octobre	<ul style="list-style-type: none"> - Formation CQP N3 et modules individuels - Mise en place des parcours qualifiants CQP N2 - Formation approfondissement, l'Espinass (48) - Epreuve CQP, jury ABPS à Batipole (Aude) 	Participation aux animations, démonstrations, conférences et débats, interventions scolaires...
Novembre	<ul style="list-style-type: none"> - Formation préparation au CQP N3 et épreuve CQP N3, l'Espinass (48) - Formation CQP N2 et évaluation - Formation professionnels « Voûte », l'Espinass (48) - Formation professionnel « Art » - Formation professionnels « Courbe et encorbellement », l'Espinass (48) 	
Décembre	<ul style="list-style-type: none"> - Formation expertise, L'Espinass (48) - Conseil d'administration ABPS et bilan des actions 2020 	

BUDGET PREVISIONNEL 2020

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60 Achats		99 025€	70 Ventes		182 162€
	Prestations de services	63 036		Formations	153 334
	Achats, matériels et fournitures	33 689		Autres prestations	23 160
	Autres fournitures (eau, EDF...)	2 300		Autres produits	5 668
61 Services extérieurs		13 560€	74 Subventions d'exploitation		148 207€
	Locations	9 450		Europe : INTERREG Grande Est	31 296
	Entretien et réparation	2 000		État : MEDDE ; Parc national des Cévennes	10 000
	Assurances	1 500		Conseil Régional Occitanie (Innov'Emploi)	42 808
	Documentation	300		CG Lozère	8 000
	Autres : ordures ménagères etc.	310		EPCI et communes	2 000
62 Autres services extérieurs		42 427€			
	Honoraires (comptable/commissaire)	4 250		Laubapro : FNADT	28 218
	Publicité, publication	500		Laubapro : Occitanie	16 479
	Déplacements, missions	35 177		Laubapro : Lozère	4 703
	Autres : Frais postaux et télécommunications, services bancaires	2 500		Laubapro : Tarn	4 703
63 Impôts et taxes		800€			
	Impôts et taxe sur rémunération	800			
	Autres impôts et taxes				
64 Charges de personnel		183 073€			
	Rémunération brute du personnel	137033.25			
	Cotisations patronales	45289.75			
	Autres charges de personnel	750			
65 Autres charges de gestion courante		€	75 Autres produits de gestion courante		13 991€
				Cotisations	10 610
				Participation membres (ex. transfert d'expérience INTERREG)	1 381
				Aides privées Dons et mécènes	2 000
66 Charges financières			76 Produits financiers		
67 Charges exceptionnelles			78 Produits financiers Reprise sur amortissements et provisions		6 285
68 Dotations aux amortissements		14 510	79 Transferts de charges		2 750
TOTAL CHARGES		353 395€	TOTAL PRODUITS		353 395€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES		
86 Emplois des contributions volontaires en nature		1939€	87 Contributions volontaires en nature		1939€
TOTAL		355 335€	TOTAL		355 335€

